



VILLE DE BLANQUEFORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Pour information : concertation AXTOM

Affaire n° 24-001 : Adoption du contrat de codéveloppement 6

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-002 : Rapport d'orientations budgétaires

Les membres du conseil municipal prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2024 organisé en son sein.

Affaire n° 24-003 : Convention cadre de partenariat entre la ville de Blanquefort-le CCAS et l'association La Passerelle

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-004 : Cession de la parcelle communale BX 151-Immeuble 33 rue Tastet Girard (délibération modificative de la délibération n°23-098)

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-005 : Acquisition des parcelles BH 113 et 115 Lieu-dit Flamands

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-006 : Avenant au bail rural à clauses environnementales du GAEC terriennes

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-007 : Adhésion de la ville à l'association CPN (connaitre et protéger la nature)

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 2 abstentions (L. Sibrac et F. Bonnot), 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-008 : Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge Du Sport (ANDES)

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-009 : Approbation de deux conventions d'échanges de données en lien avec la prévention de l'évitement scolaire.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-010 : Convention d'engagement de service et d'habilitation informatique avec la CAF – relais petite enfance

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-011 : Convention de partenariat avec Le Jeune Ballet d'Aquitaine

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-012 : Convention de mise à disposition de personnel auprès du Comité des Œuvres Sociales du Personnel municipal (COSPM)

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

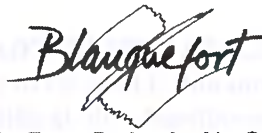
Affaire n° 24-013 : Mandatement du Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation pour une convention dans le domaine de la protection sociale complémentaire santé prévoyance

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Affaire n° 24-014 : Modification tableau des effectifs

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT



VILLE DE BLANQUEFORT

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

En vertu de la loi du 2 mars 1982 codifiée,
le Maire certifie que la présente délibération (et ses annexes)

a été reçue en Préfecture le

et publiée sous format électronique le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300569-20240212-24-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Publication : 13/02/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT**

Séance ordinaire du : 12 février 2024

Aujourd'hui le douze février deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 05 février 2024 s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire.

Affaire n° 24-004 : Cession de la parcelle communale BX 151 – Immeuble 33 rue Tastet Girard (délibération modificative de la délibération n°23-098).

Rapporteur Valérie CARPENTIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers absents : 2

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Bruno FARENIAUX, Valérie CARPENTIER, Sandrine LACAUSSE, Philippe GALLES, Isabelle MAILLE, Jean-Claude MARSAULT, Karine FAUCONNET et Sylvain FOUCHER, Adjoints.

Michel SAUBION, Pierre LABORDE, Dominique SAITTA, Michel REYNAUD, Patrick DURAND, Pascale NAVARRO, Sylvie LACOSSE-TERRIN, Frédéric DUBOIS, Aysel AZIK, Pierre-Alain LEOUFFRE, Luc SIBRAC, Emmanuelle PLOUGOULM et Jean RUMEAU Conseillers Municipaux.

EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : Sylvie CESARD-BRUNET à Philippe GALLES, Patricia DUREAU à Jean-Claude MARSAULT, Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER, Ruffino D'ALMEIDA à Bruno FARENIAUX, Aurore LAMOTHE à Michel REYNAUD, Aylene NORIEGA à Isabelle MAILLE, Lucie GATINEAU à Frédéric DUBOIS, Frédéric BONNOT à Luc SIBRAC, Marc FRANÇOIS à Emmanuelle PLOUGOULM.

ABSENTE : Jade GIRAUD.

ABSENTE EXCUSEE : Nelly LOUEY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MAILLE.

LA SEANCE EST OUVERTE

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE BX 151
Immeuble 33 rue Tastet Girard
Délibération modificative de la délibération n° 23-098

Par délibération n°23-098 du 27 novembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder à Mme Anne Sophie LATOUR la parcelle BX 151 sur laquelle est édifié un immeuble sis 33 rue Tastet Girard, au prix de 231 397 euros net vendeur en référence à l'avis des domaines établi le 23 septembre 2022.

Mme LATOUR exerce son activité d'orthodontie dans le centre-ville. Ce projet d'acquisition consiste à rénover ce bien pour abriter son futur cabinet médical et un logement.

La cession a été décidée sous condition suspensive de signature de l'acte authentique dans un délai de 6 mois à compter du caractère exécutoire de la délibération n°23-098 susmentionnée.

Suite à cette décision, la signature de la promesse de vente entre la Ville et Mme LATOUR a dû être reportée l'acquéreur ayant souhaité intégrer à la clause suspensive les 3 mois de délais de recours liés à l'autorisation d'urbanisme.

Après échanges entre les parties, la vente envisagée serait donc conclue sous condition suspensive de signature de l'acte authentique dans un délai plus large de 12 mois à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

A défaut, l'accord de la commune à la vente sera caduc. Ce délai intègre le délai d'instruction du permis de construire et les délais de recours gracieux et hiérarchiques.

En outre, afin d'assurer la bonne réalisation de cette cession, il convient de prévoir une faculté de substitution au bénéfice de l'acquéreur en cas de constitution en société.

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- De décider de la vente de la parcelle BX 151 pour un montant de 231 397 euros net vendeur au bénéfice de Mme Anne Sophie LATOUR ou de toute autre personne morale par elle constituée, sous condition suspensive de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les actes à venir relatifs à ladite cession immobilière.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour, 2 absentes (J. Giraud et N. Louey).

Fait à BLANQUEFORT le 12 février 2024.

Pour expédition conforme,

Le Maire

